



Adie Conseil
Gestion

Gestion Énoncé de problèmes

1 • Simulations de saisies dans le cahier de dépenses-recettes

Objectif 1a : suivi de la trésorerie réelle

14 octobre 2005

L'entreprise de restauration rapide KESSEBON ouvre ses portes.

Le créateur inscrit :

- le prêt de 2400 € qu'il a reçu de l'Adie (une croix dans la colonne banque car l'opération de banque a été réalisée) ;
- l'apport personnel de 500 € du créateur en espèces pour alimenter la caisse (une croix dans la colonne caisse).

16 octobre

Un client lui achète pour 25 € de Kebab à emporter et le paye en liquide.

17 octobre

Un groupe de clients consomme sur place pour 225 € de Kebabs. Il paye avec un chèque, que le créateur porte à la banque le jour même.

18 octobre

Le créateur passe pour 825 € d'annonces à la radio pour annoncer l'ouverture de son restaurant. Il paie par chèque. Il range les frais de publicité dans « Divers ».

22 octobre

Le créateur se verse un salaire de 200 € par virement sur son compte personnel.

23 octobre

Le créateur achète 30 € de timbres en espèces.

Objectif 1 b : rapprochement bancaire

23 octobre

Le créateur reçoit son relevé d'identité bancaire comportant les enregistrements de ses opérations de banque jusqu'au 19 octobre (soit les seules opérations suivantes : Adie, chèque Kebabs et Télégramme, car les opérations de banque postérieures au 19 octobre ainsi que les opérations de caisse n'y figurent pas).

Il faut donc une croix dans la colonne «Relevé» en face des opérations correspondantes.

QUESTIONS

Sur la feuille mensuelle d'octobre, quels sont les montants suivants :

- solde relevé bancaire ? *Réponse : 1800 €*
- solde de banque réel ? *Réponse : 1600€*
- solde de caisse ? *Réponse : 495 €*

Pour une visualisation des saisies et soldes correspondants, cf. feuille Excel Solution1

2 • Simulations de saisies dans le cahier de dépenses-recettes

Objectif : suivi de la trésorerie prévisionnelle

2 novembre

Le créateur remplace sa petite cuisinière par une plus grande qu'il achète chez TRE-BOPACHER pour 1350 €, en signant une traite à échéance du 30 novembre (donc pas de croix dans la colonne banque car le règlement n'est pas encore intervenu).

5 novembre

Il reçoit une facture de Durand, son fournisseur de produits frais : 1325 € payable seulement au 30 novembre.

8 novembre

L'entreprise Dupont & Dupond organise un repas pour fêter le départ d'un collaborateur et commande pour 1200 € de pastillas. Le règlement est également payable au 30 novembre.

12 novembre

La première mensualité de 120 € est prélevée par l'Adie.

23 novembre

Le créateur reçoit son relevé d'identité bancaire comportant les enregistrements de ses opérations de banque jusqu'au 19 novembre (soit seulement: le prélèvement personnel du 22 octobre et le prélèvement Adie du 12 novembre, puisque les autres opérations ne sont pas encore réalisées). Il faut donc une croix dans la colonne «Relevé» en face des 2 opérations correspondantes.

Ce même 19 novembre

Le créateur veut des prévisions sur sa trésorerie : il craint un découvert car il sait qu'il va devoir payer dès le 12 du mois prochain sa mensualité Adie de 120 € (puisque l'opération est sûre, l'inscrire directement dans le cahier, feuille de décembre, pour la date du 12).

QUESTIONS

Sur la feuille mensuelle de novembre, quels sont les montants suivants :

- solde relevé bancaire ?² *Réponse : 1480 €*
- solde de banque réel ? *Réponse : 1480 €*
- solde de caisse ? *Réponse : 495 €*
- solde de banque prévisionnel ? *Réponse : 5 €*

Sur la feuille mensuelle de décembre, quels sont les montants suivants :

- solde de banque prévisionnel ? *Réponse : -115 €*

Pour une visualisation des saisies et soldes correspondants, cf. feuille Excel Solution2

3 • Simulations de saisies dans le cahier de dépenses-recettes

Objectif : estimation de la TVA

Sachant que s'il était au réel, il devrait déclarer une TVA sur ses charges et ses produits, ce même 19 novembre, le créateur vérifie toutes ses écritures entraînant un mouvement de TVA à savoir :

16 octobre

25 € de Kebab à emporter payé en liquide (taper 1 dans la colonne AD correspondante pour que le taux de TVA retenu passe à 5.5% au lieu de 19.6%).

17 octobre

225 € de Kebabs consommés sur place (donc TVA par défaut).

18 octobre

825 € d'annonces à la radio (TVA par défaut)

23 octobre

30 € de timbres (donc: inscrire 0 dans la colonne «AD» pour supprimer le calcul de TVA).

2 novembre

1350 € pour la cuisinière de TREBOPACHER (TVA par défaut).

NB : en réalité, les crédits de TVA sur immobilisations sont étalés sur la période d'amortissement, mais pour simplifier, nous négligerons ici ce point.

5 novembre

1325 €. facture de Durand (TVA à 5.5%).

8 novembre

1200€ de pastillas livrées à l'entreprise Dupont & Dupond (TVA à 5.5%).

Dernières saisies

30 novembre

Le créateur enregistre le paiement de :

- la traite échue de TREBOPACHER
- la facture de Durand qu'il a réglée par chèque
- le chèque que lui a envoyé Dupont & Dupond et qu'il a immédiatement porté à la banque (donc simple croix dans la colonne «Banque» pour ces 3 saisies du mois de novembre).

QUESTIONS

Quel est le montant de la TVA à reverser ou à récupérer par mois (NB : totaux non cumulés d'un mois sur l'autre) :

- en octobre ? *Réponse* : crédit de 97,02 € dû par l'Etat à l'entreprise
- en novembre ? *Réponse* : crédit de 227,75 € dû par l'Etat à l'entreprise

Sur la feuille mensuelle de novembre, quels sont les nouveaux montants suivants :

- solde de banque réel ? *Réponse* : crédit de 5 €
- solde de banque prévisionnel ? *Réponse* : crédit de 5 €

Pour une visualisation des saisies et soldes correspondants, cf feuille Excel Solution3

ANNEXE : QUELQUES SAISIES UN PEU PLUS COMPLEXES

Décembre

Des saisies un peu particulières

4 décembre

Pour éviter le risque de découvert aperçu dans les opérations précédentes, le créateur dépose 400€ de sa caisse sur son compte (passer deux fois l'écriture avec un même libellé dans la colonne «Transferts banque/caisse», sans signe négatif pour la caisse, puisque cette somme est inscrite au débit, et en négatif pour la banque afin d'en inverser la valeur, en ajoutant les bonnes croix dans les 2 colonnes correspondantes).

9 décembre

Le créateur prend pour 80 € d'essence pour son véhicule personnel, mais comme il a oublié sa carte bleue personnelle, il paye avec un chèque de l'entreprise (inscrire comme opération de banque réalisée, mais reporter la somme dans la colonne «Prélèvement personnel», et non dans celle du «Carburant», car ce carburant ne concerne pas l'entreprise).

- Attention!** Ceci n'est pas une opération orthodoxe, c'est juste un moyen de fortune pour essayer de rattraper une erreur de comportement que le créateur n'aurait pas dû commettre.

10 décembre

Le créateur a besoin de matériel pour l'entreprise qu'il achète chez BRICOLORATA, mais il n'a pas pris le chéquier de l'entreprise. Il paye 250 € avec sa carte bleue personnelle :

- 1) inscrire la dépense dans la colonne « Locaux, Matériel » ;
- 2) sur une autre ligne, inscrire dans la colonne « Apport personnel » un apport du créateur d'un montant équivalent ;
- 3) cocher la case « Caisse » pour chacune des deux opérations (ce ne sont pas des opérations de banque car cet achat ne génère pas de mouvement bancaire sur le compte de l'entreprise).

- Attention!** Ceci n'est pas une opération orthodoxe, c'est juste un moyen de fortune pour essayer de rattraper une erreur de comportement que le créateur n'aurait pas dû commettre.

11 décembre

L'imprimante laser du créateur tombe en panne. Le créateur achète chez Mak29 une imprimante de 450 € mais ne règle qu'un acompte de 150 €. Le solde sera payé en deux versements mensuels sur janvier et février. Inscrire l'achat en deux opérations :

- 1) les 150 € sont d'abord inscrits avec une croix dans la colonne « Banque » ;
- 2) sur une deuxième ligne, les 300 € euros restants à régler sont inscrits sans croix.

Attention !

- Entreprise au réel : en janvier, la somme de 150 € payée en décembre passera à 300 € et la somme sans croix de 300 € passera à 150 €. En février, la somme de 300 € inscrite en décembre passera à 450 €, et la somme sans croix sera annulée.
- Régime micro-entreprise : seuls les décaissements réels peuvent être pris en compte. On peut donc saisir 150 € en décembre, et saisir le reste l'année suivante, soit 150 € en janvier et 150 € en février. Mais on négligera ici cette possibilité.

Dernières opérations de décembre

12 décembre

L'Adie opère son prélèvement de 120 € (donc ajouter une simple croix dans la ligne déjà saisie).

20 décembre

Le créateur améliore la décoration de sa salle en vue des réveillons : divers achats chez Bricolorata d'un total de 4500€, payés comptant par chèque (saisie unique d'un total ne comptant pas pour une immobilisation).

20 décembre

Le créateur demande une avance de 3000€ à son frère, qui la vire immédiatement sur le compte de l'entreprise.

23 décembre

Réception du dernier relevé bancaire, enregistrant les opérations effectuées jusqu'au 19 décembre inclus.

24 puis 31 décembre

Repas de réveillon qui rapportent respectivement 850€ et 1140€ de recettes.

QUESTIONS

Sur la feuille mensuelle de décembre, quels sont, au soir du 31 décembre, les montants suivants:

- solde relevé bancaire ? *Réponse : crédit de 55 €*
- solde de banque réel ? *Réponse : crédit de 545 €*
- solde de caisse ? *Réponse : crédit de 95 €*
- solde de banque prévisionnel ? *Réponse : crédit de 245 €*
- solde de TVA ? *Réponse : crédit de 526,05 €*

Pour une visualisation des saisies et soldes correspondants, cf. feuille Excel Solution4